

Etude POUGET Consultants-IGNES sur la base DPE ADEME

La moitié des logements susceptibles d'être des bouilloires thermiques

L'analyse des 9M d'indicateurs « confort d'été » des DPE réalisés depuis 2021¹ montre une inadaptation massive des logements aux fortes chaleurs : 9 logements sur 10 ne sont pas adaptés y compris dans les logements performants énergétiquement ou récents ; 1 logement sur 2 peut être considéré comme une « bouilloire thermique ». L'insuffisance de protections solaires extérieures (volets, stores) est le principal facteur de surchauffe dans les logements.

Malgré des alertes réitérées, et des fortes chaleurs précoces et intenses, les professionnels constatent que le sujet de l'adaptation des logements aux fortes chaleurs n'a pas avancé, et appellent les pouvoirs publics à les réunir au plus vite pour passer à l'action.

Des logements quasi systématiquement inadaptés aux fortes chaleurs

L'étude montre que **seulement 1 logement sur 10 analysés est suffisamment adapté** au sens de l'indicateur « confort d'été » du DPE (indicateur « bon » et **près d'1 logement sur 2 est considéré comme « bouilloires thermiques »** (indicateur « insuffisant ») avec quasi exclusivement comme raison **le manque de protections solaires**.

De manière surprenante, **1 tiers des logements performants (classés A/B) constituent des « bouilloires thermiques »**.

Certains territoires très exposés aux phénomènes d'îlots de chaleur **concentrent un nombre important (>50%) de « bouilloires thermiques » (ex. Paris ou Lille)**.

Un impératif à mettre en place une vraie politique d'adaptation des logements

La **rénovation n'intègre encore qu'insuffisamment le confort d'été**, comme le montre les préconisations des **audits énergétiques qui pour plus de la moitié n'intègrent pas l'installation de protections solaires lorsque le logement en est insuffisamment doté**. De même pour la construction, avec un **faible nombre de logements neufs adaptés (19% en RE2020)** et une part des logements « bon » qui **ne progresse pas au fil des années de construction et de leurs réglementations**

Cette étude met en évidence **un certain nombre de points d'amélioration de l'indicateur** : 1/3 des DPE ne l'affiche pas, des erreurs persistantes de calcul, une méthodologie insatisfaisante qui ne prend pas en compte la localisation du logement ou encore la performance des équipements et matériaux de construction (type et automatisation des protections solaires, niveau d'isolation...).

Selon Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT, Déléguée Générale d'IGNES : « *Malgré des alertes réitérées ces dernières années par les associations, élus et professionnels, l'adaptation des logements ne progresse pas. Les mesures du PNACC se font attendre et l'absence de dispositions dans l'avant-projet de loi de relance du logement a surpris. Des réponses rapides peuvent être apportées ; nous demandons de réunir les acteurs pour passer enfin à l'action.* »

[Consulter l'étude](#) 

¹ Les résultats n'ont pas été redressés et ne sont donc pas représentatifs du parc de logements français.

Top des communes de + de 100 000 hab. les plus adaptées

Commune	Part d'insuffisants [%]	Nombre d'insuffisants	Part de bons [%]	Nombre de bons
Nice	23,16	15 997	19,02	13143
Villeurbanne	24,95	9 968	20,68	5 636
Saint-Etienne	29,29	9968	20,1	6841
Annecy	31,18	5 731	27,94	5 135
Tours	32,05	11 868	18,67	6 914

Les villes de + de 100 000 hab. les plus exposées

Commune	Part d'insuffisants [%]	Nombre d'insuffisants	Phénomène d'îlot de chaleur urbain
Lille	70,24	42 412	Très fort
Paris	67,7	298 779	Très fort
Saint-Denis	50,79	4 610	Fort
Boulogne-Billancourt	50,62	11 343	Fort
Argenteuil	49,96	5 094	Fort
Bordeaux	49,59	33 651	Fort
Montreuil	49,04	5 840	Très fort
Perpignan	44,8	12 025	Fort
Le Mans	42,81	10 241	Fort
Reims	41,9	17 572	Fort

Communes proches

Vision Départementale

Code	Nom du département	Nombre de DPE	Part d'indicateur "Bon" (%)	Part d'indicateur "Moyen" (%)	Part d'indicateur "Insuffisant" (en %)
01	Ain	82738	11,1	53,0	35,9
02	Aisne	63611	7,7	33,0	59,3
03	Allier	45875	9,4	47,8	42,8
04	Alpes-de-Haute-Provence	26648	16,0	41,8	42,2
05	Hautes-Alpes	22633	15,6	39,0	45,4
06	Alpes-Maritimes	206680	17,3	52,7	30,0
07	Ardèche	40246	11,1	46,6	42,3
08	Ardennes	32582	10,5	37,7	51,8

Code	Nom du département	Nombre de DPE	Part d'indicateur "Bon" (%)	Part d'indicateur "Moyen" (%)	Part d'indicateur "Insuffisant" (en %)
09	Ariège	22854	42,4	12,6	45,0
10	Aube	43471	44,3	14,3	41,4
11	Aude	60845	48,1	9,0	42,8
12	Aveyron	37732	43,8	11,7	44,5
13	Bouches-du-Rhône	273132	50,3	14,3	35,3
14	Calvados	115232	37,2	8,6	54,2
15	Cantal	17929	45,8	12,5	41,7
16	Charente	45843	46,9	8,9	44,3
17	Charente-Maritime	101399	47,0	6,2	46,7
18	Cher	41341	43,3	9,4	47,3
19	Corrèze	32423	46,8	9,6	43,6
21	Côte-d'Or	77995	43,3	15,3	41,4
22	Côtes-d'Armor	72174	30,1	6,3	63,6
23	Creuse	14996	37,9	7,9	54,1
24	Dordogne	55120	40,7	7,5	51,8
25	Doubs	69644	46,1	13,3	40,6
26	Drôme	63690	46,9	12,4	40,7
27	Eure	76399	40,1	6,5	53,4
28	Eure-et-Loir	57473	42,5	9,4	48,1
29	Finistère	118018	34,3	9,7	56,1
2A	Corse-du-Sud	19276	41,8	24,7	33,6
2B	Haute-Corse	17389	46,8	16,8	36,4
30	Gard	100212	42,2	15,3	42,4
31	Haute-Garonne	213664	11,0	56,1	32,8
32	Gers	22783	11,4	42,9	45,7
33	Gironde	242101	7,1	49,1	43,9
34	Hérault	186676	13,5	49,6	37,0
35	Ille-et-Vilaine	139467	12,3	41,2	46,5

36	Indre	30757	10,9	43,1	46,0
37	Indre-et-Loire	94344	14,2	43,7	42,1
38	Isère	156093	14,8	45,6	39,6
39	Jura	30761	14,6	40,3	45,1
40	Landes	63669	5,9	47,1	47,0
41	Loir-et-Cher	40264	8,0	40,4	51,6
42	Loire	102029	17,3	48,3	34,4
43	Haute-Loire	24587	9,7	43,7	46,6
44	Loire-Atlantique	206718	9,6	48,2	42,2
45	Loiret	93665	10,6	43,4	46,0
46	Lot	22562	11,4	38,3	50,3
47	Lot-et-Garonne	45739	10,9	43,9	45,2
48	Lozère	8413	20,9	38,8	40,3
49	Maine-et-Loire	113929	7,7	47,0	45,2
50	Manche	73813	4,9	33,2	61,9
51	Marne	88736	7,9	51,2	40,9
52	Haute-Marne	19445	11,8	44,6	43,6
53	Mayenne	34769	4,9	41,1	54,0
54	Meurthe-et-Moselle	99730	13,3	48,1	38,6
55	Meuse	19233	8,8	44,6	46,6
56	Morbihan	102931	7,2	36,5	56,3
57	Moselle	121989	21,1	40,1	38,8
58	Nièvre	31950	18,4	38,9	42,7
59	Nord	386590	6,8	29,9	63,3
60	Oise	89665	8,9	37,3	53,7
61	Orne	38536	8,4	31,9	59,7
62	Pas-de-Calais	222293	5,9	31,7	62,4
63	Puy-de-Dôme	85955	12,6	45,0	42,4
64	Pyrénées-Atlantiques	93300	12,5	44,6	43,0
65	Hautes-Pyrénées	32460	14,1	40,3	45,6

66	Pyrénées-Orientales	86568	13,3	41,7	44,9
67	Bas-Rhin	136683	17,2	41,7	41,1
68	Haut-Rhin	85269	20,1	38,9	41,0
69	Rhône	274065	16,7	48,8	34,5
70	Haute-Saône	21667	15,4	36,5	48,2
71	Saône-et-Loire	70250	14,8	42,0	43,3
72	Sarthe	64126	9,1	39,2	51,7
73	Savoie	64866	12,8	38,6	48,6
74	Haute-Savoie	113659	17,9	42,6	39,5
75	Paris	440863	5,3	27,0	67,7
76	Seine-Maritime	176434	10,0	35,4	54,5
77	Seine-et-Marne	144225	10,0	41,7	48,3
78	Yvelines	158810	14,9	39,8	45,3
79	Deux-Sèvres	45921	8,2	51,2	40,6
80	Somme	69396	6,6	34,9	58,5
81	Tarn	49551	12,3	45,9	41,9
82	Tarn-et-Garonne	33170	10,9	44,3	44,8
83	Var	180425	14,8	45,1	40,1
84	Vaucluse	79203	12,9	43,3	43,8
85	Vendée	91408	8,3	52,2	39,5
86	Vienne	59782	6,6	49,9	43,5
87	Haute-Vienne	56514	11,4	49,8	38,9
88	Vosges	43121	14,6	47,3	38,1
89	Yonne	40825	11,6	34,6	53,8
90	Territoire de Belfort	16134	11,8	48,4	39,8
91	Essonne	129066	14,3	40,9	44,8
92	Hauts-de-Seine	222316	12,6	39,1	48,2
93	Seine-St-Denis	139577	10,8	40,4	48,8
94	Val-de-Marne	149575	14,1	41,5	44,4
95	Val-D'Oise	111432	11,5	40,2	48,3

A propos d'IGNES

IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. IGNES positionne ces solutions comme réponse clé aux grands défis climatiques et sociétaux. L'Alliance est constituée de 54 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux, qui représentent à l'échelle mondiale 110 milliards d'euros, 420 000 emplois et, en France, 100 000 emplois directs et indirects. Elle compte parmi ses adhérents Legrand, Schneider Electric, Hager, Delta Dore, Somfy, L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat. IGNES travaille en réseau avec la filière électrique et celles du bâtiment et de la sécurité.

A propos de POUGET Consultants

Pouget Consultants est une société de conseil et d'ingénierie en performance énergétique et environnementale des territoires. Intervenant dans la France entière depuis plus de 40 ans, elle propose une expertise globale de décarbonation et d'adaptation des bâtiments neufs et existants, avec pour volonté de façonner un futur durable. Son équipe pluridisciplinaire accompagne chacun de ses clients (collectivités territoriales, organismes HLM, promoteurs, foncières et gestionnaires de patrimoine) dans la recherche de solutions optimales : R&D / études prospectives, AMO / ATMO conseils en efficacité énergétique et environnementale, diagnostics et audits énergétiques, conception et maîtrise d'œuvre, labels et certifications, formations.

A propos de l'étude

L'étude consiste en une analyse statistique de la base ADEME DPE (version du 05/01/2026), notamment de l'indicateur de confort d'été. Elle procède également, en cas d'erreur, à une correction des indicateurs en fonction des données renseignées dans les DPE, en appliquant les règles de calcul édictées par l'arrêté du 31 mars 2021 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine. L'étude analyse également l'influence des autres paramètres du DPE sur la valeur de l'indicateur. Les logements existants ainsi que les logements neufs sont considérés, mais pas les bâtiments tertiaires. Elle analyse enfin les audits énergétiques réglementaires contenus dans la base ADEME Audit.

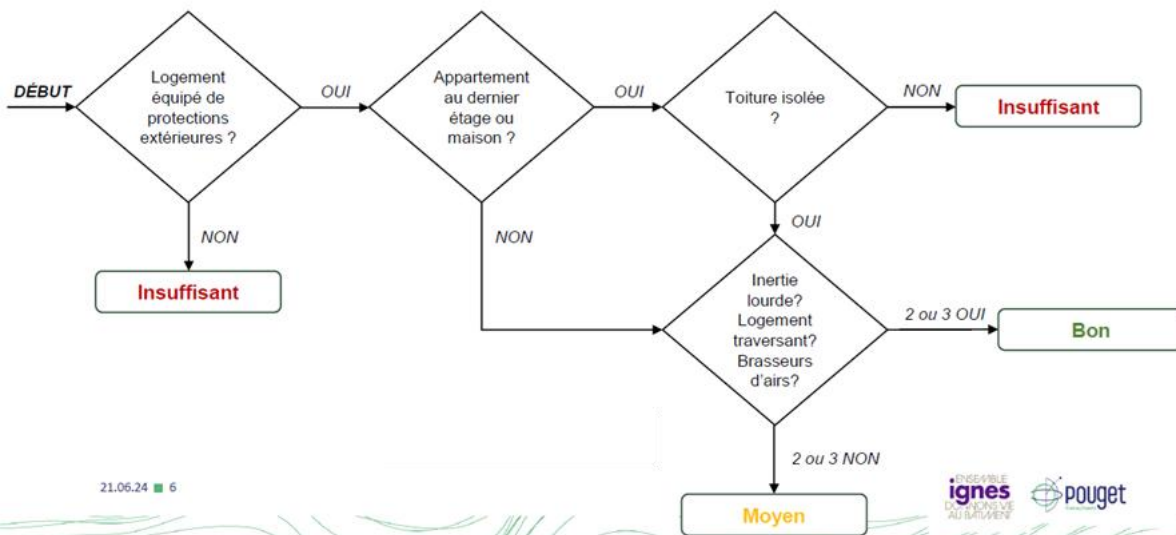
Le calcul de l'indicateur « confort d'été du DPE »

Confort d'été (hors climatisation)*



L'indicateur « confort d'été », représenté sous la forme d'un « smiley », évalue le **niveau d'adaptation d'un logement** sur une échelle de **trois niveaux - bon, moyen ou insuffisant** – en fonction de **5 paramètres** : la présence suffisante de protections solaires extérieures, l'isolation de la toiture pour les logements au dernier étage, l'inertie du logement, son caractère traversant et l'équipement en brasseur d'air.

Logigramme du calcul de l'indicateur



21.06.24 ■ 6

